

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 9 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Marie-Claire FRYDER, Laure DESVARD, Christophe BOYER, Ludovic GAHLAC, Pauline LAINE-CURTAN, Virginie GUSTAVE Christian LIGONNIERE.

Etaient excusés :

Amélie D'HURLABORDE

Etaient absents :

Myriam DREYER

Ont donné procuration :

Amélie D'HURLABORDE donne procuration à Claude CARCELLER

Date de la convocation :

Secrétaire de séance : Christophe BOYER

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 13 |
| Votants | 14 |
| Pour | |
| Contre | |
| Abstention | |

Objet : Décision modificative investissement numéro 1
N° DEL 20251209-036

Monsieur l'adjoint aux finances précise qu'en fonction de l'évolution de certains dossiers il convient d'effectuer des virements de crédits.

En effet lors de l'élaboration du budget 2025 une coquille s'est glissée dans le montant du devis de la société Naturaé, chargée de réaliser l'étude environnementale pour la révision du PLU. Il avait été mis au budget la somme de 2880€, alors que le devis était de 13080€. Il manque donc 10 200€ à l'article 203 "frais d'études, de recherches et de développement"

De plus, en juin, la société a fait des investigations naturalistes supplémentaires spécifiques au lézard ocellé pour un montant de 1 440€. Il convient donc d'ajouter au chapitre 20 article 203 la somme de 11 640€.

Le montant des travaux de la réfection du chemin des Faysses ayant été moindre que prévu, il reste sur cet article un montant de 16 891,24€. Il est donc proposé au conseil de prendre sur ce solde pour abonder les frais d'études.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ◆ **VOTE** les virements de crédits suivants :
 - En dépenses d'investissement
 - Art 203 : + 11 640 € (frais d'études, de recherches et de développement)
 - Art 2112 : - 11 640 € (terrains de voirie)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Claude CARCELLER.

